



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2020 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	30
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	22/09/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Cyrielle BAYON

Etaient présents : Maryanne BOURDIN, Edith MANTELIN, Assia BAÏBEN-MEZGUELDI, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

CM-2020-180 - FINANCES COMMUNALES - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) - CREDITS DE PAIEMENT (CP) - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS - AP 2019/01 "TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE"

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Par délibération CM-2018-267 en date du 10 décembre 2018 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme (AP), en application des articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivité Territoriales, pour l'opération « Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville ».

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'une adaptation par délibération n°CM-2020-13 du 27 janvier 2020.

Il convient, au stade du vote du Budget Supplémentaire 2020, d'adapter cette autorisation de programme pour réviser sur les exercices 2020 et suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 21 septembre 2020

DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,**

Par 26 voix votant pour

Et par 7 voix s'abstenant :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

DECIDE de modifier la répartition des crédits de paiements (CP) pour les exercices 2020 et suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-dessous ("situation modifiée").

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

	Situation actuelle (*)	Situation modifiée
Budget Principal	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle (*)	Situation modifiée
Mandaté 2019	127 671,55 €	127 671,55 €
CP exercice 2020	415 000,00 €	200 000,00 €
CP exercice 2021	1 757 328,45 €	1 972 328,45 €
Total	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €

(*) selon délibération CM-2020-13 du 27 janvier 2020

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Annonay le : 05/10/20
 Affiché le : 05/10/20
 Transmis en sous-préfecture le : 05/10/20
 Identifiant télétransmission :

REÇU À LA
 SOUS-PRÉFECTURE
 DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

05 OCT. 2020

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
 CONSEIL MUNICIPAL
 Le Maire

Simon PLENET